Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 41 (1983)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Cent ans d'histoire du droit et d'histoire économique[1]

Fondée en 1882, soit sept ans avant l'Université, la Faculté de droit et des sciences économiques et sociales de Fribourg fêtait l'an dernier son centenaire. A cette occasion, les professeurs Louis Carlen, Félix Wubbe, Gaston Gaudard et Jean Valarché ont eu la judicieuse idée de retracer l'évolution des disciplines historiques dans leur Faculté, où elles occupent une place de choix depuis un siècle. En effet, comme le relève le doyen Jacques Pasquier dans sa Préface, «l'histoire du droit et de l'économie contribue, entre autres facteurs, à conférer à cette Faculté de Fribourg sa réputation de dispenser une formation très large, préoccupée de l'essentiel, et qui rejette les excès de la spécialisation». On ne peut que saluer cette orientation à une époque où l'histoire demeure le meilleur facteur de compréhension et de rapprochement entre des disciplines qui s'éloignent de plus en plus les unes des autres sous le poids de l'amoncellement des connaissances et l'inévitable spécialisation.

Après avoir rappelé que l'enseignement du droit à Fribourg est bien antérieur à la fondation de la Faculté, puisqu'il remonte à 1763, Louis Carlen retrace cent ans d'histoire du droit en évoquant la personne et l'œuvre de ceux qui l'ont enseignée sur les bords de la Sarine. On est d'emblée frappé par la prépondérance des étrangers dans cette liste, qui ne compte que trois Suisses, soit un tiers: le premier, Emile Bise, et les deux derniers, Emil Müller-Büchi et l'auteur. Plusieurs ne font d'ailleurs qu'une brève carrière à Fribourg avant de repartir à l'étranger. Cela explique ceci et la déplorable pratique ne date pas d'hier. Signalons toutefois que c'est à un Hongrois, Richard Zehntbauer, que revient le mérite d'avoir entrepris les premières recherches scientifiques sur l'histoire du droit fribourgeois et que le Français Henri Legras professait dans les deux langues et a publié en allemand... même plusieurs romans.

Après avoir brièvement évoqué le rôle et les avatars du droit romain depuis l'école de Bologne, Félix Wubbe en retrace l'enseignement à Fribourg depuis un siècle. Ici les Suisses sont plus nombreux et, parmi eux, plusieurs comptent au nombre des grands maîtres de la doctrine, tels Tuor, Gutzwiller ou Schönenberger, devenu juge fédéral, ce qui souligne le lien étroit qui subsiste entre cette discipline et notre droit positif. L'auteur insiste à juste titre sur l'importance de l'exégèse des textes romains dans leur langue originale et déplore amèrement la décision prise en 1981 de renoncer à l'exigence du latin, qu'il qualifie de *capitis deminutio maxima.* L'enseignement du droit romain aborde ainsi son deuxième siècle sous de fâcheux auspices et l'auteur met en garde contre l'accroissement des moyens matériels qui laisse toujours moins de temps pour la réflexion.

Avec le don des formules et l'esprit de synthèse qu'on lui connaît, Gaston Gaudard s'attache à caractériser, plutôt qu'à retracer cent ans d'enseignement et de recherches en histoire économique. Il observe que «l'économie politique est fille de la philosophie» à Fribourg plus encore qu'ailleurs, puisqu'elle y a été enseignée tout d'abord par l'abbé Jean-Baptiste Jaccoud, professeur de philosophie du droit! Quant à l'histoire économique, elle a obtenu sa place spécifique dès 1896 et a été enseignée tout d'abord par des spécialistes de

l'économie médiévale, puis successivement par trois Français, MM. Georges Gariel, Eugène Bongras et Jean Valarché, dont les travaux sont bien connus des lecteurs de cette revue. Alors que le premier a mis l'accent sur l'histoire des doctrines économiques, le second professait que «ces doctrines ne peuvent être comprises entièrement si on ne les rattache d'un côté aux grands courants philosophiques et idéologiques et d'un autre côté à l'évolution de la structure sociale et économique». C'est au troisième, titulaire dès 1949 de la chaire d'histoire économique et de politique économique, que l'on doit, d'une part, l'enseignement séparé de l'histoire des faits économiques et de celle des doctrines, d'autre part un développement remarquable de l'analyse systématique et de la recherche en histoire économique, illustré notamment par les travaux de Nicolas Morard.

Enfin, dans une contribution aussi brève que lumineuse, Jean Valarché justifie la place de l'histoire économique dans l'enseignement à l'Université de Fribourg. Après avoir dénoncé «le simplisme des postulats classiques», l'histoire donne «une leçon de relativité... utile aux économistes d'aujourd'hui, tentés de succomber à ce que d'aucuns appellent l'impérialisme mathématique». A la recherche de règles générales, l'économiste «adopte de ce fait un point de vue opposé à celui de l'historien qui cherche la relativité (l'histoire est ce qui ne se répète pas)». Il appartient à l'économiste historien de surmonter cette contradiction. Cette discipline est un complément indispensable à l'histoire des doctrines économiques, qui ne peuvent être comprises et jugées sans la connaissance préalable des contingences économiques dans lesquelles elles ont été formulées. Mais cette influence est réciproque car «les grandes doctrines sont devenues de la réalité économique». Deuxièmement, l'histoire économique est un auxiliaire de la sociologie. Certes, observe finement l'auteur, «faire la part de l'évènement et de la structure conduit à une idée de la liberté humaine, de l'histoire comme liberté, qui est aux antipodes de la représentation sociologique», mais «pour comprendre un phénomène social, il est indispensable de revenir à l'agrégation des actions individuelles qui l'ont produit». Troisièmement, «une information exhaustive sur le présent et le passé est l'introduction obligée» à la politique économique. En effet, «entre la politique et l'économique se font des arbitrages que l'histoire nous révèle». On le voit, les réflexions de Jean Valarché sur le rôle de l'histoire économique méritent de retenir l'attention de l'économiste, de l'historien, du sociologue et de bien d'autres lecteurs de cette revue.

JEAN-FRANÇOIS POUDRET

---

[1] Louis Carlen, Gaston Gaudard, Jean Valarché, Félix Wubbe: *«Hundert Jahre Rechts- und Wirtschaftsgeschichte — Cent ans d'histoire du droit et d'histoire économique»*, Editions universitaires, Fribourg, 1982 (96 p.).